

CONTRATS DE PROTECTION

Contrats principaux de protection

Nous vous félicitons d'avoir fait un achat judicieux. Votre nouvel appareil Kenmore® est conçu et fabriqué pour vous procurer des années de fonctionnement fiable.

Mais comme pour tous les produits, il pourra à l'occasion nécessiter un entretien préventif ou une réparation. Le cas échéant, un Contrat principal de protection peut vous épargner de l'argent et des soucis.

Le Contrat principal de protection contribue aussi à prolonger la vie utile de votre nouvel appareil ménager. Le Contrat* inclut :

Pièces et main d'œuvre nécessaires pour conserver les appareils en état de fonctionnement correct **pendant une utilisation normale**, pas uniquement pour remédier aux défaillances. Notre couverture **s'étend bien au-delà de la garantie du produit**. Aucune franchise, aucune anomalie de fonctionnement ne sont exclues de ce contrat – **protection réelle**.

Un service d'expert proposé par plus de 10 000 techniciens **d'entretien Sears autorisés**, ce qui signifie que quelqu'un de confiance prendra soin de votre produit.

Appels de service illimités et service national, aussi souvent que vous en avez besoin et quand vous en avez besoin.

– **remplacement de votre produit** couvert si au moins quatre pannes se produisent en deçà de douze mois.

Remplacement du produit si votre produit couvert ne peut être réparé.

Vérification annuelle d'entretien préventif sur demande – sans frais supplémentaires.

Aide rapide par téléphone – nous appelons cela **Résolution rapide** – support téléphonique d'un agent de Sears sur tous les produits. Considérez-nous comme un "manuel d'utilisateur parlant".

Protection contre les sautes de puissance pour prévenir les dommages électriques attribuables aux fluctuations de courant.

Remboursement de location si la réparation du produit couvert prend plus de temps que promis.

25 % de réduction sur le prix courant de toute intervention de réparation non-couverte et pièces de rechange.

Dès que vous achetez le Contrat, il suffit d'un appel téléphonique pour obtenir un rendez-vous pour une intervention de dépannage ou d'entretien. Vous pouvez appeler à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit ou prendre un rendez-vous de dépannage en ligne.

Le Contrat principal de protection constitue un investissement sans risque. Si vous annulez pour une quelconque raison pendant la période de garantie du produit, nous vous rembourserons intégralement. Ou nous vous verserons un remboursement au prorata après l'expiration de la période de garantie. Achetez votre Contrat principal de protection aujourd'hui même! **Certaines limitations et exclusions s'appliquent. Pour des prix et renseignements supplémentaires aux États-Unis, composer le 1-800-827-6655. *Au Canada, la couverture varie en fonction des articles. Pour des informations détaillées, appeler Sears Canada au 1-800-361-6665.**

Service d'installation Sears

Pour l'installation professionnelle garantie par Sears d'appareils ménagers et d'articles tels que les ouvre-portes de garage, chauffe-eau, et autres gros appareils ménagers, aux É.-U. ou au Canada, composer le **1-800-4-MY-HOME®**.

GARANTIE DES APPAREILS MÉNAGERS KENMORE

GARANTIE LIMITÉE KENMORE

PENDANT UN AN à compter de la date d'achat, cet appareil est garanti contre tout défaut de matériau ou de fabrication en cas d'installation, d'utilisation et d'entretien conformément aux instructions fournies.

SUR PREUVE DE VENTE, un appareil défectueux sera réparé ou remplacé gratuitement à la discrétion du vendeur.

Pour connaître les détails sur la couverture de la garantie afin d'obtenir un dépannage gratuit ou un remplacement, visiter la page Web suivante : www.kenmore.com/warranty

Si cet appareil ménager est utilisé à d'autres fins que pour un usage privé et domestique, la présente garantie ne s'applique que pendant 90 JOURS à partir de la date d'achat aux États-Unis, et est nulle au Canada.

La présente garantie couvre UNIQUEMENT les vices de matériaux et de fabrication et NE prendra PAS en charge :

1. Les pièces courantes pouvant s'user suite à une utilisation normale, notamment les filtres, courroies, sacs et les ampoules d'éclairage à culot à vis.
2. L'intervention d'un technicien de réparation pour nettoyer ou entretenir cet appareil, ou pour montrer à l'utilisateur comment installer, utiliser et entretenir correctement cet appareil.
3. Les interventions de dépannage pour rectifier l'installation de l'appareil non réalisée par des agents d'entretien autorisés de Sears, ou pour intervenir sur des problèmes concernant les fusibles du domicile, les disjoncteurs, et les systèmes de plomberie ou d'alimentation de gaz résultant de l'installation.
4. L'endommagement ou l'état défectueux de cet appareil imputable à l'installation non réalisée par des agents d'entretien autorisés de Sears, y compris une installation non conforme aux codes d'électricité, de gaz et de plomberie.
5. L'endommagement ou l'état défectueux de cet appareil, notamment une décoloration ou l'apparition de rouille sur la surface, dans le cas où l'utilisation ou l'entretien ne sont pas conformes à toutes les instructions fournies.
6. L'endommagement ou l'état défectueux de cet appareil, notamment une décoloration ou l'apparition de rouille sur la surface, résultant d'un accident, d'un usage impropre ou abusif ou d'une utilisation autre que celle à laquelle il est destiné.

7. L'endommagement ou l'état défectueux de cet appareil, notamment une décoloration ou l'apparition de rouille sur la surface, causé par l'utilisation de détergents, nettoyants, produits chimiques ou ustensiles autres que ceux recommandés dans toutes les instructions fournies avec le produit.
8. L'endommagement ou l'état défectueux de pièces ou systèmes résultant d'une modification non autorisée faite à cet appareil.
9. L'intervention sur l'appareil si la plaque signalétique indiquant le numéro de modèle et de série est manquante, a subi une modification, ou s'il est difficile de déterminer si l'appareil porte le logo de certification approprié.

CLAUDE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ AU TITRE DES GARANTIES IMPLICITES; LIMITATION DES RECOURS

Le seul et exclusif recours du client dans le cadre de la présente garantie limitée consiste en la réparation ou le remplacement prévus ci-dessus. Les garanties implicites, y compris les garanties applicables de qualité marchande ou d'aptitude à un usage particulier, sont limitées à un an ou à la plus courte période autorisée par la loi. Le vendeur n'assume aucune responsabilité pour les dommages fortuits ou indirects. Certains États ou certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages fortuits ou indirects, ou la limitation de la durée des garanties implicites de qualité marchande ou d'aptitude à un usage particulier, de sorte que cette exclusion ou limitation peut ne pas être applicable dans votre cas.

Cette garantie s'applique seulement lorsque cet appareil ménager est utilisé aux États-Unis ou le Canada*.

Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques et vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'un État à l'autre.

* Le service de réparation à domicile n'est pas disponible dans toutes les régions du Canada; cette garantie ne couvrira pas non plus les frais de déplacement et de transport de l'utilisateur ou du dépanneur si ce produit se trouve dans une région éloignée (tel que défini par Sears Canada Inc.) où aucun dépanneur autorisé n'est disponible.

**Sears Brands Management Corporation
Hoffman Estates, IL 60179**

**Sears Canada, Inc.
Toronto, Ontario, Canada M5B 2C3**